



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 décembre 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 décembre 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 19 décembre 2015 par laquelle la Présidente de la Commission de l'Union africaine, M^{me} Nkosazana Dlamini-Zuma, m'a transmis un communiqué sur le Burundi que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adopté à sa 565^e réunion, tenue le 17 décembre 2015 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



Annexe

Je vous écris concernant la situation qui règne actuellement au Burundi. Durant ces derniers mois, nos deux organisations et d'autres membres de la communauté internationale ont fourni des efforts soutenus pour aider le Burundi à relever les défis majeurs auxquels il fait face. Je saisis cette occasion pour rappeler combien l'Union africaine apprécie les initiatives prises par l'Organisation des Nations Unies à ce sujet et votre engagement personnel en faveur d'un règlement rapide de cette crise. Je tiens, à l'instar du Conseil de paix et de sécurité, à féliciter le Conseil de sécurité d'avoir adopté la résolution 2248 (2015), dans laquelle il salue le communiqué du Conseil de paix et de sécurité du 17 octobre 2015 et les mesures proposées qui y figurent et attend avec intérêt qu'elles soient pleinement mises en œuvre.

Il est très préoccupant de constater qu'en dépit de tous les efforts réalisés jusqu'à ce jour, aucun progrès significatif n'a été accompli dans la recherche d'une solution à la crise qui frappe le Burundi. Au contraire, les conditions de sécurité ne cessent de se détériorer, comme en témoignent les attaques perpétrées récemment contre des camps militaires à Bujumbura et dans la province de Bujumbura rural et les repréailles qui ont suivi, alors que les clivages politiques continuent de s'accroître. Cette situation pourrait mener à une violence généralisée et menacer les progrès accomplis grâce à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, ce qui aurait des conséquences dévastatrices pour le Burundi et la région tout entière. La communauté internationale doit tirer des leçons de ses expériences passées et faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter une telle éventualité.

C'est dans ce contexte que le Conseil de paix et de sécurité s'est réuni le 17 décembre 2015 à Addis-Abeba pour discuter, une fois encore, de la situation et déterminer la marche à suivre. On retiendra surtout la décision d'autoriser le déploiement d'une mission africaine, pour une durée initiale de six mois renouvelable, dont le rôle sera de contribuer à la protection des populations civiles et à la création des conditions nécessaires à la tenue et à la réussite du dialogue interburundais, sous les auspices du Président ougandais, Yoweri Museveni. La mission devra également faciliter la mise en œuvre de tout accord auquel les parties burundaises parviendraient dans le cadre du dialogue.

Après la publication du communiqué du Conseil de paix et de sécurité^a du 17 décembre 2015, j'ai écrit au Président Pierre Nkurunziza pour l'informer officiellement du déploiement prochain de la mission et obtenir la pleine coopération et le soutien de son gouvernement. J'ai souligné que le seul objectif poursuivi par l'Union africaine était d'apporter son soutien au Burundi en ces temps difficiles, en empêchant une nouvelle escalade de la violence et en facilitant la recherche d'une solution politique consensuelle à la crise. J'ai émis l'espoir que les autorités burundaises autoriseront le déploiement de la mission afin qu'il se fasse sans accrochages et j'ai indiqué que l'Union africaine était prête à entamer rapidement un dialogue avec le Gouvernement burundais afin de trouver un accord concernant les modalités de mise en œuvre.

Par ailleurs, des mesures sont prises afin d'élaborer le concept des opérations de la future mission et d'autres documents connexes. Cela suppose que le

^a Reproduit dans l'annexe du document S/2015/1000.

Gouvernement burundais donnera son accord pour le déploiement de la mission et prendra toutes les mesures nécessaires afin de le faciliter et de permettre la mise en œuvre du mandat énoncé dans le communiqué du Conseil de paix et de sécurité. À cet égard, nous comptons sur l'appui de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires. Le Département paix et sécurité de la Commission prendra prochainement contact avec les départements du Secrétariat de l'ONU concernés pour assurer le suivi de cette requête et leur fournir des détails supplémentaires.

Il est évident que l'application effective des décisions prises par le Conseil de paix et de sécurité dépendra pour beaucoup du soutien fourni par l'ONU, en particulier par le Conseil de sécurité, dans le cadre de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, le Conseil de paix et de sécurité attend du Conseil de sécurité qu'il exprime clairement son soutien, notamment en autorisant la création d'un dispositif d'appui financé par des contributions, afin de permettre le déploiement rapide et effectif de la future mission, si le Gouvernement burundais y consent. Nous comptons présenter au Conseil de sécurité le concept des opérations susmentionné dès qu'il sera prêt, ainsi qu'un budget et d'autres documents utiles. Étant donné l'instabilité de la situation en matière de sécurité et le risque d'assister à une dangereuse escalade sur le terrain, il est presque superflu de souligner combien il importe que le Conseil de sécurité se prononce rapidement afin de permettre le déploiement de la mission.

Bien qu'elle autorise le déploiement d'une mission, l'Union africaine reste convaincue que seul un dialogue honnête et véritablement ouvert permettra de faire face à la crise et de trouver une solution viable. Nous soutenons sans réserve les efforts de médiation déployés par le Président Museveni au nom de la Communauté d'Afrique de l'Est et attendons avec intérêt de voir le dialogue s'instaurer très prochainement. Nous engageons la communauté internationale à apporter le soutien politique, financier et technique nécessaire à la tenue de ce dialogue.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du communiqué du Conseil de sécurité et de paix à l'attention des membres du Conseil de sécurité de l'ONU afin qu'ils en prennent connaissance et y donnent la suite qui convient.

L'Union africaine entend continuer à collaborer et à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies en vue d'aider le Burundi à relever les défis majeurs auxquels il fait face, dans le cadre de notre partenariat dans le domaine de la paix et de la sécurité. Je suis convaincue que nos efforts combinés à l'appui des initiatives prises par la région compteront pour beaucoup dans le règlement de la crise.

La Présidente,
(Signé) Nkosazana **Dlamini Zuma**